

Dispositif d'INclusion et d'Accompagnement en Milieu Ordinaire

DINAMO

L'objectif

Favoriser la réalisation des projets de travail en milieu ordinaire et sécuriser les parcours d'inclusion.

Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap travaillant en milieu protégé et qui ont pour projet de travailler en milieu ordinaire à moyen, court ou long terme.

Les prestations

- Un programme de formation individualisé (de 10 à 60 h par an) permettant de travailler les compétences transverses et psycho-sociales favorables à une inclusion durable ;
- Un accompagnement dans les démarches de recherche de stage et de contrat en milieu ordinaire ;
- Un accompagnement de proximité, sur le lieu du stage ou d'emploi dans les 1ers temps de l'immersion ;
- Un accompagnement à la mobilité, en favorisant l'accès au dispositif de droit commun et dispositifs proposés par la plateforme ;
- Un accompagnement au logement et à la santé, en favorisant l'accès au dispositif de droit commun adapté et services proposés par la plateforme ;
- Une transition sécurisée vers d'autres dispositifs, et par exemple le Dispositif emploi accompagné ;
- Un droit au retour garanti.

L'organisation

Des rendez-vous réguliers avec le coordonnateur Professionnel de la plateforme de service.
Un accès aux ateliers dinamo, organisés les vendredis matin de 10h30 à 12h30.
Un accompagnement sur 12 à 24 mois, en fonction de votre projet.

Comment y accéder ?

Bénéficier d'une orientation plateforme.
Travailler en milieu protégé.
Avoir 3 ans d'expérience professionnelle minimum dans un secteur particulier.
Avoir exprimé son souhait de travailler en milieu ordinaire dans le cadre de son Projet Personnalisé.
Faire une demande DINAMO par courrier ou mail.

Vous désirez un renseignement, une information complémentaire

ESAT Jean Pinaud - Roland Potillion - DINAMO - 02.38.52.12.12 – r.potillion@centarpen.fr





Oui mais ...

Travailler en milieu ordinaire, ça change quoi ?

Vous accédez au statut de salarié, avec ses avantages et certains inconvénients.

Vous touchez un salaire, que vous pourrez sous certaines conditions cumuler avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Vous ne toucherez pas forcément plus d'argent qu'actuellement.

Vous pourrez toujours être reconnu travailleur handicapé, pour bénéficier d'aménagement de votre poste de travail par exemple.

Vous pourrez toujours être aidé par des référents dans vos démarches.

Le droit au retour, comment ça marche ?

Si vous souhaitez retourner travailler en milieu protégé après avoir travaillé en milieu ordinaire, vous pourrez.

Nous vous conseillerons sur les démarches à suivre.

Si vous étiez travailleur à l'ESAT Jean PINAUD, vous êtes prioritaire lorsqu'un poste se libère dans nos ateliers.

Si aucun poste n'est disponible, nous vous aidons dans vos démarches pour trouver un poste dans un autre ESAT.

Le DEA, dispositif emploi accompagné, c'est quoi ?

Lorsque vous travaillerez en milieu ordinaire, vous pouvez continuer à être aidé par un référent.

Il vous conseillera si vous vous trouvez au chômage, si vous souhaitez changer d'entreprise...

Ce référent pourra aussi renseigner votre entreprise sur vos droits, sur les aides qu'elle peut avoir pour aménager votre poste de travail...

Le DEA, c'est la suite du DINAMO !

La formation DINAMO, elle sert à quoi ?

Elle sert à se préparer à travailler en milieu ordinaire.

La formation sera adaptée à vos besoins.

On vous aide par exemple à rédiger un CV, une lettre de motivation.

On parle des termes utilisés en milieu ordinaire « le travail en équipe ? » « travailler en 3-8 ? »...

On parle de la gestion des conflits.

On parle du contrat de travail, de la fiche de paie, des droits et devoirs en qualité de salarié...

